



**HAUT-COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE L'HOMME**



Renouvellement de la Feuille de route entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Monsieur Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Madame Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, ont convenu ce jour de renouveler pour deux ans la coopération qui lie formellement le HCDH et l'OIF depuis la signature de l'Accord-cadre du 8 septembre 1997 qui a notamment permis de développer des activités conjointes en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'Homme dans les Etats de l'espace francophone.

La Feuille de route 2018-2019 aura pour objectif de continuer à renforcer la coopération entre le HCDH et l'OIF, basée sur les principaux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme ainsi que sur les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006) adoptées par la Francophonie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle feuille de route, une attention particulière sera apportée à la manière dont la diversité culturelle et linguistique est cultivée au sein des deux organisations afin qu'elles puissent mutuellement s'enrichir de leurs expériences respectives en la matière et ainsi, en améliorer la mise en œuvre et la portée.

Trois thèmes ont été identifiés dans les secteurs d'activités d'intérêt commun, fondés sur les éléments de convergence entre les documents de programmation interne du HCDH (Plan de gestion 2018-2021) et de l'OIF (programmations quadriennales 2015-2018 et 2019-2022).

Les trois thèmes identifiés dans le cadre de la présente Feuille de route 2018-2019 sont :

1. La promotion de la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
2. Le soutien aux mécanismes onusiens des droits de l'Homme ;
3. La promotion et la protection des droits des migrants.

Le HCDH identifiera conjointement avec l'OIF un projet pour chacun des trois thèmes susmentionnés, et le mettra en œuvre dans l'espace francophone. Ces projets devront, tant par leur concept que dans leur réalisation, intégrer pleinement les politiques des deux organisations en matière d'intégration du genre et du principe d'égalité des genres entre les femmes et les hommes. L'OIF sera associée à chacun des stades de la mise en œuvre de ces trois projets.

L'OIF et le HCDH veilleront à ce que les organisations non gouvernementales, la société civile et les médias soient étroitement associés à la mise en œuvre des trois projets, que ce soit en tant que partenaires ou comme bénéficiaires de ces activités.

Thème 1 : La promotion de la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination

L'accent portera sur la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences par la mise en œuvre des instruments relatifs à la protection et à la promotion des droits des femmes, et d'autres groupes vulnérables, ainsi qu'à la promotion de la diversité des droits culturels.

Thème 2 : Le soutien aux instruments et mécanismes onusiens des droits de l'Homme

L'accent sera mis sur les instruments relatifs aux droits civils et politiques et sur ceux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels ; ce travail se fera notamment par le biais de la formation et de l'éducation aux droits de l'Homme, particulièrement à l'attention des institutions nationales des droits de l'Homme et de la société civile. Les échanges porteront également sur le développement d'une concertation transrégionale autour de sujets d'intérêt commun dans le domaine des droits de l'Homme. Les deux organisations continueront à coopérer dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU).

Thème 3 : La promotion et la protection des droits de migrants

L'accent sera mis sur la protection des migrants, en particulier les mineurs et migrants en transit, dans le cadre du développement et de la mise en œuvre des mécanismes et instruments internationaux y relatifs, notamment par le renforcement des connaissances des normes et mécanismes existants.

Outre la mise en œuvre d'un projet relevant des trois thématiques sélectionnées dans le cadre de la présente Feuille de route, le HCDH et l'OIF se sont accordés sur la nécessité d'approfondir leur coopération dans le domaine de l'échange d'informations sur la situation des droits de l'Homme dans les pays de l'espace francophone. Cette collaboration se traduira notamment par :

- Des rencontres et des échanges réguliers entre le Haut-Commissaire et la Secrétaire générale ;
- La participation du Haut-Commissaire à des réunions périodiques organisées par le Groupe des Ambassadeurs francophones à Genève et à New York compte tenu du rôle joué par ce Groupe dans les travaux du Conseil des droits de l'homme et des autres instances compétentes des Nations Unies.

En outre, les deux organisations s'accordent à procéder à des échanges d'informations réguliers et à mener des initiatives concertées en faveur de pays en situation de crise ou de sortie de crise tant au niveau national que régional.

Le HCDH et l'OIF pourront également lancer des réflexions et des initiatives communes sur les grands enjeux de l'espace francophone en matière de droits de l'Homme.

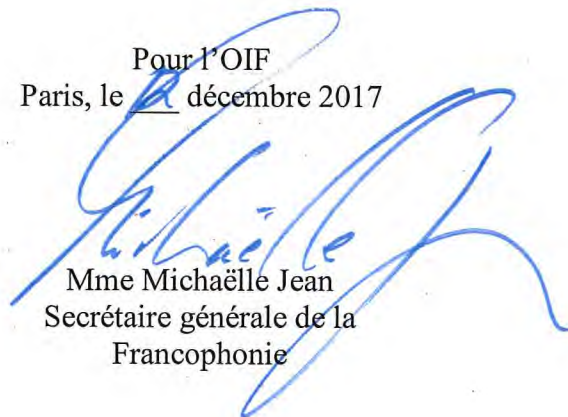
Le comité de suivi technique continuera à planifier et à superviser les activités menées en 2018 et 2019. Le Comité se réunira deux fois par an, alternativement à Genève et Paris.

Pour le HCDH
Genève, le 12 décembre 2017



M. Zeid Ra'ad Al Hussein
Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme

Pour l'OIF
Paris, le 12 décembre 2017



Mme Michaëlle Jean
Secrétaire générale de la
Francophonie